



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête
parcellaire concernant le projet de création d'une voie pénétrante
pour l'aménagement de l'entrée ouest de Béziers sur la commune de
Béziers, portée par la communauté d'agglomération
Béziers méditerranée**

Il sera procédé du lundi 18 janvier 2021 à 09h00 au vendredi 19 février 2021 à 17h00, soit durant 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par la communauté d'agglomération Béziers méditerranée, concernant le projet d'aménagement de l'entrée ouest de Béziers, sur la commune de Béziers.

La création de la voie s'inscrit dans la poursuite de l'étude d'aménagement de l'entrée ouest de Béziers. L'objectif principal est de fluidifier les flux de circulation et de réduire les trajectoires en entrée de la ville. Dans sa démarche de valorisation des berges de l'Orb et du canal du midi, la communauté d'agglomération Béziers méditerranée poursuit sa dynamique de requalification de l'espace public et de développement des cheminements doux avec le réaménagement du quai port Notre Dame et la mise en place d'une piste cyclable entre le site de Fonsérannes et l'Orb.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Louis BESSIÈRE.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés à la communauté d'agglomération Béziers méditerranée est Monsieur Richard SERRE, chef de service infrastructure et voirie, direction du génie urbain - téléphone 04 99 41 33 58

dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 18 janvier 2021 à 09h00 au vendredi 19 février 2021 à 17h00 :

- à la Caserne Saint-Jacques, département urbanisme, rampe du 96^{ème} Régiment d'Infanterie, mairie de Béziers, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture des bureaux :
- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, sur rendez-vous, par téléphone au 04 67 36 76 61
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/enquete-penetrante-ouest-beziers-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :
<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 18 janvier 2021 à 09h00 au vendredi 19 février 2021 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la Caserne Saint-Jacques, département urbanisme Rampe du 96^{ème} Régiment d'Infanterie (mairie de Béziers), siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués plus haut ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur.

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Louis BESSIÈRE
enquête publique « Entrée ouest de Béziers »
Caserne Saint-Jacques
Département urbanisme
Rampe du 96^{ème} Régiment d'Infanterie
34500 Béziers

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-penetrante-ouest-beziers-web/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'adresse ci-dessus, aux dates et heures suivantes :

- lundi 18 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,

- jeudi 4 février 2021 de 14h00 à 17h00,

- vendredi 19 février 2021 de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande dûment motivée.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Béziers, à la communauté d'agglomération Béziers méditerranée et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2> pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit le refus.